

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des marchés n°11116R, n°11117R, n°11118R, n°11119R, n°11122R, n°11124R et n°11186R, Bordeaux Métropole avait confié à divers prestataires la réalisation de prestations de communication de différentes natures (organisation d'événementiels et manifestations, travaux de la chaîne graphique et d'impression de documents, enquêtes et sondages, etc...). Ces marchés arrivant à échéance, il convient de procéder à leur renouvellement.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée le 21 février 2015 et le 7 mars 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des marchés publics, pour rechercher des prestataires spécialisés capables de répondre aux différents besoins en ce domaine. Compte tenu du montant estimé de l'ensemble des prestations (5 645 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans), la publicité a été lancée au niveau européen.

Les prestations ont été identifiées, en fonction de leur nature, dans 6 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics. Ces lots feront l'objet de marchés séparés, de type à bons de commandes, selon les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics, sans montant minimum ni montant maximum, ainsi qu'il suit :

Pour ce qui concerne la mise en concurrence du 21 février 2015 :

- Lot n°1 : prestations audiovisuelles et multimédias
- Lot n°2 : prestations d'impression par presse rotative
- Lot n°3 : études et sondages : enquêtes quantitatives
- Lot n°4 : études et sondages : enquêtes qualitatives

Pour ce qui concerne la mise en concurrence du 7 mars 2015 :

- Lot n°1 : organisation d'événementiels
- Lot n°2 : prestations d'impression offset

Ils seront conclus pour une durée de 1 an, reconductibles 3 fois pour la même période, tacitement.

Les lots n°1 : prestations audiovisuelles et multimédias, n°2 prestations d'impression par presse rotative, n°1 organisation d'événementiels et n°2 prestations d'impressions offset ont été attribués par la Commission d'appel d'offres en date du 30 avril 2015 et du 13 mai 2015.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2015 a attribué les lots n°3 et n°4 ainsi qu'il suit :

- lot n°3 : études et sondages : enquêtes quantitatives à la Société IFOP, sise Immeuble le Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75019 Paris,
- lot n°4 : études et sondages : enquêtes qualitatives à la Société IFOP, sise Immeuble le Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75019 Paris.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer les quatre marchés à venir avec les entreprises précitées et à prendre toute décision relative à leur exécution et à leur règlement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 11 juin 2015,

VU les documents de la consultation et les pièces du marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du code général des collectivités territoriales à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que par sa décision du 11 juin 2015, la Commission d'appel d'offres a attribué les 2 marchés de prestations de communication aux entreprises précitées et,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer, dans les conditions ci-après, les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres :

- lot n°3 : études et sondages : enquêtes quantitatives à la Société IFOP, sise Immeuble le Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75019 Paris ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum,
- lot n°4 : études et sondages : enquêtes qualitatives à la Société IFOP, sise Immeuble le Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75019 Paris ; le marché à venir sera conclu sans montant minimum ni montant maximum,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal ou les budgets annexes des exercices concernés

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 14 AOÛT 2015

M. ALAIN CAZABONNE